



République du Sénégal



Co-funded by the European Union



# ATELIER NATIONAL SUR LE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE DE DEVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Réunion Annuelle de la Plateforme d'Apprentissage et de Développement des Compétences  
de LKDF/ONU DI

**Hôtel King Fahd Palace, DAKAR, les 12, 13 et 14 novembre 2019**

## DECLARATION DE DAKAR

1. A l'invitation du dispositif d'Apprentissage et de Développement des Connaissances ou Learning and Knowledge Development Facility (LKDF) de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), du VET Toolbox (LUXDEV, British Council, Enabel, GIZ, AFD) et en collaboration avec le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MEFPA) et le Ministère du Développement Industriel, des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI), les acteurs de la formation professionnelle, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé national et international se sont réunis à Dakar, du 12 au 14 novembre 2019 pour exprimer notre détermination à résoudre l'épineuse question de l'emploi des jeunes et à assurer l'accès équitable de tous les jeunes à l'acquisition de compétences.

- 23 entreprises du secteur privé national et international
- 30 Partenaires Techniques et Financiers (PTF)
- 37 Institutions de l'Etat et Centres de Formation Professionnelle et lycées techniques (ministères, directions nationales, CFP).

2. Nous considérons l'importance du rapprochement entre le secteur public et le secteur privé dans le système de FPT qui est une opportunité pour améliorer l'employabilité des jeunes et faciliter leur insertion professionnelle.

3. Nous rappelons avec force les principes et dispositions pertinentes du Plan Sénégal Emergent (PSE) dans la formation du capital humain et les efforts de l'Etat pour une réforme de l'ETFP prenant en compte les besoins de l'économie nationale ainsi que les actions soutenues des centres de formation professionnelle vers une ouverture de plus en plus effective vers le secteur privé.

4. Nous réaffirmons notre détermination commune à agir sur les déterminants éducatifs opportunément relevé par le PAQUET, pour une gouvernance et une transparence dans la gestion de nos établissements de FPT et à soutenir le partenariat public privé qui reconnaît l'équité et les principes du partenariat profitable aux parties, permettant d'assurer une formation de qualité à nos jeunes et de permettre à ces derniers, hommes ou femmes, d'avoir droit à un emploi décent.

5. Nous nous accordons ainsi à mettre en place des conditions favorisant les échanges, la concertation entre acteurs publics et privés pour l'amélioration d'une offre de formation prenant en compte les besoins des entreprises en ressources humaines qualifiées et compétentes.

6. Nous reconnaissons que nous devons faire davantage d'efforts afin d'accélérer les progrès pour mettre à la disposition de nos établissements les innovations technologiques notées dans l'économie numérique et pouvant conduire à la digitalisation de nos infrastructures de formation professionnelle. Nous rappelons également la nécessité et l'établissement de rapports suivis avec le secteur privé dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises.

## **1.1. D'adopter et de vulgariser les bonnes pratiques en matière de partenariat public privé de développement**

1.1.1. Reconnaisant que, en ce qui concerne l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins de l'économie, le partenariat entre les établissements de FPT et les entreprises du secteur privé suppose de prendre des décisions de manière transparente et consensuelle garantissant le respect et l'égalité entre parties prenantes, avec l'appui des PTF en ayant conscience du rôle crucial de l'Etat dans l'aménagement de cadres d'incitation et la couverture institutionnelle à cet égard ;

1.1.2. Nous nous engageons :

1° - A favoriser l'établissement de relations de partenariat entre les acteurs publics et privés de la FPT dans le respect de l'esprit du sommet de Dakar et à assurer la participation de toutes les parties prenantes à la sensibilisation et à la dissémination des conclusions de l'Atelier National de Dakar sur les partenariats public privé de développement dans le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;

2° - A initier des actions qui facilitent le rapprochement entre le secteur public de la FPT et les entreprises du secteur privé, en tenant compte de leur contribution à l'insertion des jeunes et la modernisation de notre économie ;

3° - A soutenir des programmes de développement de partenariat dans les domaines de la FPT et les efforts d'amélioration des compétences des travailleurs dans l'industrie 4.0 dans ce contexte partenarial ;

4° - A favoriser la collaboration avec le secteur privé et à accorder une attention particulière aux innovations technologiques pour améliorer l'employabilité des jeunes à travers une offre de formation en phase avec l'économie nationale ;

5° - Enfin à renforcer la coopération internationale en vue d'apporter une assistance apte à promouvoir les principes de partenariat public privé dans le secteur de la FPT au Sénégal.